

Bulletin provincial



N° 04

2016

03 FEVRIER

SOMMAIRE

Page

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

- Désignation de M. André LEMMENS, en remplacement de Mme Patricia POTIGNY, au sein de l'assemblée générale de :

- L'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques – IGRETEC, à CHARLEROI ; 72
- La Société de logement de service public « A Chacun son Logis », à TRAZEGNIES ; 73
- La Société de logement de service public « Centr'Habitat » srl, à LA LOUVIERE, 74
- La Société de logement de service public « Le Foyer Fontainois », à FONTAINE – L'EVEQUE ; 75
- La Société de logement de service public « Les Jardins de Wallonie », à LUTTRE ; 76
- La Société de logement de service public « La Ruche Chapelloise », à CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT ; 77
- La Société de logement de service public « Le Logis Montagnard », à MONTIGNY-LE-TILLEUL : 78
- La Société de logement de service public « Notre Maison », à CHARLEROI ; 79

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

VILLE DE BEAUMONT :

- Délibération du Conseil communal du 20 octobre 2015 : non-approbation de la désignation d'un officier médecin volontaire. 80

VILLE CHARLEROI :

- Délibération du Conseil communal du 26 octobre 2015 : approbation de la nomination définitive après stage de deux officiers pompiers professionnels. 80

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de M. André LEMMENS au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques – IGRETEC, à CHARLEROI

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques – IGRETEC, à CHARLEROI ;

Vu qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article L1523-11 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales **sont désignés par le Conseil provincial** parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, pour remplacer Mme Patricia POTIGNY à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. André LEMMENS, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques – IGRETEC, à CHARLEROI en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

En séance à MONS, le 27 octobre 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 27 octobre 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”

26 janvier 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. André LEMMENS au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

Société de logement de service public « A Chacun son Logis », à TRAZEGNIES

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance 29 septembre 2015, le Conseil provincial a acté la démission de Mme Patricia POTIGNY de ses fonctions de Conseillère provinciale ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « A Chacun son Logis », à TRAZEGNIES ;

Vu qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, pour remplacer Mme Patricia POTIGNY à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. André LEMMENS, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « A Chacun son Logis », à TRAZEGNIES en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

En séance à MONS, le 27 octobre 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 27 octobre 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”

26 janvier 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de M. André LEMMENS au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

Société de logement de service public « Centr'Habitat » srl, à LA LOUVIERE

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance 29 septembre 2015, le Conseil provincial a acté la démission de Mme Patricia POTIGNY de ses fonctions de Conseillère provinciale ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « Centr'Habitat srl », à LA LOUVIERE ;

Vu qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, pour remplacer Mme Patricia POTIGNY à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. André LEMMENS, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Centr'Habitat », à LA LOUVIERE en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

En séance à MONS, le 27 octobre 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 27 octobre 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”

26 janvier 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—
Objet : Désignation de M. André LEMMENS au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

Société de logement de service public « Le Foyer Fontainois », à FONTAINE-L'EVEQUE

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance 29 septembre 2015, le Conseil provincial a acté la démission de Mme Patricia POTIGNY de ses fonctions de Conseillère provinciale ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Foyer Fontainois », à FONTAINE-L'EVEQUE ;

Vu qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, pour remplacer Mme Patricia POTIGNY à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. André LEMMENS, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Foyer Fontainois », à FONTAINE-L'EVEQUE en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

En séance à MONS, le 27 octobre 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 27 octobre 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”

26 janvier 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de M. André LEMMENS au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

Société de logement de service public « Les Jardins de Wallonie », à LUTTRE

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance 29 septembre 2015, le Conseil provincial a acté la démission de Mme Patricia POTIGNY de ses fonctions de Conseillère provinciale ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « Les Jardins de Wallonie », à LUTTRE ;

Vu qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, pour remplacer Mme Patricia POTIGNY à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. André LEMMENS, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Les Jardins de Wallonie », à LUTTRE en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

En séance à MONS, le 27 octobre 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 27 octobre 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”

26 janvier 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—
Objet : Désignation de M. André LEMMENS au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

Société de logement de service public « La Ruche Chapelloise », à CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance 29 septembre 2015, le Conseil provincial a acté la démission de Mme Patricia POTIGNY de ses fonctions de Conseillère provinciale ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « La Ruche Chapelloise », à CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT ;

Vu qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, pour remplacer Mme Patricia POTIGNY à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. André LEMMENS, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « La Ruche Chapelloise », à CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

En séance à MONS, le 27 octobre 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 27 octobre 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”

26 janvier 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de M. André LEMMENS au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

Société de logement de service public « Le Logis Montagnard », à MONTIGNY-LE-TILLEUL

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance 29 septembre 2015, le Conseil provincial a acté la démission de Mme Patricia POTIGNY de ses fonctions de Conseillère provinciale ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Montagnard », à MONTIGNY-LE-TILLEUL ;

Vu qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, pour remplacer Mme Patricia POTIGNY à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. André LEMMENS, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Montagnard », à MONTIGNY-LE-TILLEUL en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

En séance à MONS, le 27 octobre 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 27 octobre 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”

26 janvier 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. André LEMMENS au sein de l'assemblée générale en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

Société de logement de service public « Notre Maison », à CHARLEROI

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu qu'en séance 29 septembre 2015, le Conseil provincial a acté la démission de Mme Patricia POTIGNY de ses fonctions de Conseillère provinciale ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein l'assemblée générale de la société de logement de service public « Notre Maison », à CHARLEROI ;

Vu qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, pour remplacer Mme Patricia POTIGNY à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. André LEMMENS, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Notre Maison », à CHARLEROI en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

En séance à MONS, le 27 octobre 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 27 octobre 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”

26 janvier 2016

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

INC/2015/112

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Désignation d'un officier médecin volontaire

VILLE DE BEAUMONT

—

Par arrêté du 9 décembre 2015, j'ai décidé de ne pas approuver la délibération du 20 octobre 2015 par laquelle le conseil communal de BEAUMONT décide de désigner à titre effectif, pour une durée indéterminée, M. F. N. A. en qualité de sous-lieutenant médecin volontaire à temps réduit au sein du Corps local d'incendie.

MONS, le 18 décembre 2015

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2015/117

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Nomination définitive après stage de deux officiers pompiers professionnels

VILLE DE CHARLEROI

—

Par arrêté du 18 décembre 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 26 octobre 2015, par laquelle le conseil communal de CHARLEROI décide de nommer, à dater du 1^{er} novembre 2015, à l'issue d'un stage d'une année, MM. A. D et A. V. en qualité de sous-lieutenant professionnel à titre définitif au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 7 janvier 2016

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ